



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier - Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard- Pierre Chaumette -Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Jean-Marcel Beau Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /158 : (Code Nomenclature /7-8)**DATE : 24 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux****OBJET : Participation 2025 des communes aux frais d'entretien de la voirie par le biais de fonds de concours**

Vu les articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux articles L. 5214-16 V, L. 5215-26 et L. 5216-5 VI encadrant la pratique fonds de concours,

Vu les délibérations concordantes des communes,

Il est proposé de fixer les participations 2025 des communes aux frais liés aux travaux d'investissement réalisés par la CCPR sur la voirie intercommunautaire par le biais de fonds de concours selon le détail ci-après.

Communes	Tonnage émulsion Communes	Tonnage gravillons Communes	Coût émulsion (FCTVA déduit) + gravillons communes	Coût émulsion (FCTVA déduit) + gravillons communes + CCPR	%
Celles	30	210	19 230,97 €	39 103 €	49,18%
Creyssac	3	21	1 680,97 €	5 118 €	32,84%
Villetoureix	12	84	6 723,90 €	13 934 €	48,25%
Bertric-Burée	7,5	52,5	4 202,43 €	13 212 €	31,81%
Grand-Brassac	5	35	2 801,62 €	16 201 €	17,29%
Douchapt	3	21	1 680,97 €	7 426 €	22,64%
Saint-Martin-de-Ribérac	8	56	4 482,60 €	13 435 €	33,37%
Allemans	8	56	4 482,60 €	15 871 €	28,24%
Lusignac	3	21	1 680,97 €	7 490 €	22,44%
Cherval	5	35	2 801,62 €	11 201 €	25,01%
La Tour-Blanche	2	14	1 120,65 €	11 083 €	10,11%
Saint-just	1	7	560,32 €	4 420 €	12,68%
Saint-Paul-Lizonne	2	14	1 120,65 €	7 237 €	15,49%
Nanteuil-Auriac-de-Bourzac	3	21	1 680,97 €	13 900 €	12,09%
Vendoire	3,5	24,5	1 961,14 €	7 777 €	25,22%
Bourg-Des Maisons	10	70	5 603,25 €	11 505 €	48,70%
Petit-Bersac	0,5	3,5	280,16 €	4 966 €	5,64%
La Chapelle Gresiganc	1	7	560,32 €	5 253 €	10,67%
Verteillac	2	14	1 120,65 €	6 916 €	16,20%
ST-Victor	1	7	560,32 €	3 138 €	17,86%
	110,5	773,50	64 337,10 €	219 186,52 €	

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de fixer les participations financières des communes au titre des travaux sur la voirie intercommunautaire par le biais de fonds de concours ainsi que présenté ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 53

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Publié le 05/12/2025

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud

